



**wohnbaugenossenschaften schweiz**

verband der gemeinnützigen wohnbauträger

**coopératives d'habitation Suisse**

fédération des maîtres d'ouvrage d'utilité publique

**cooperative d'abitazione svizzera**

federazione dei committenti di immobili d'utilità pubblica

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Zurich, le 06 septembre 2024

Un groupe d'experts propose des mesures d'économie dans le domaine de l'aide au logement

### **Proposition de réduction inacceptable: le groupe d'experts ignore totalement la décision populaire**

**Afin d'alléger les finances fédérales, un groupe d'experts propose entre autres d'économiser sur le Fonds de roulement pour les maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Cette proposition n'est pas seulement contraire au plan d'action contre la pénurie de logements. Elle fait également fi d'une décision populaire récente et d'un mandat constitutionnel.**

Sur mandat du Conseil fédéral, un groupe d'experts a examiné des mesures d'économie pour le budget fédéral. Il propose notamment d'économiser sur la promotion du logement. Concrètement, la Confédération devrait renoncer à l'avenir à de nouveaux apports au Fonds de roulement. Ce fonds permet d'accorder aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique des prêts à taux avantageux pour la construction, la rénovation et l'acquisition d'immeubles ainsi que pour l'achat de terrains.

#### **Contre la décision du peuple**

«C'est inacceptable», déclare Eva Herzog, Conseillère aux Etats et présidente de la Fédération coopératives d'habitation Suisse. «Cette proposition ne fait aucun cas de la situation tendue sur le marché du logement et du plan d'action contre la pénurie de logements, selon lequel la promotion du logement doit être renforcée. Et elle va à l'encontre d'une décision populaire». En 2020, les citoyens s'étaient prononcés contre l'initiative populaire «Davantage de logements abordables» et en faveur du contre-projet indirect qui prévoyait un nouveau crédit-cadre pour le Fonds de roulement. Le crédit-cadre de 250 millions de francs court encore jusqu'en 2029. «Si la Confédération met en œuvre cette proposition d'économie, elle ne respectera pas sa parole. Ceci violerait le principe de la bonne foi», déclare Eva Herzog.

#### **Contre le mandat constitutionnel**

Le groupe d'experts est d'avis que le soutien financier à la construction de logements d'utilité publique devrait être assuré en premier lieu par les cantons et les villes. L'article 108 de la Constitution fédérale oblige toutefois la Confédération à encourager la construction de logements d'utilité publique. «La Confédération ne peut pas se soustraire à sa responsabilité en ce domaine - surtout pas dans la situation actuelle, où la pénurie de logements sévit en maints endroits», estime Eva Herzog. Coopératives d'habitation Suisse demande donc instamment au Conseil fédéral de ne pas mettre en œuvre la proposition d'économie dans l'encouragement au logement.

*Coopératives d'habitation Suisse est l'organisation faitière de 1275 coopératives d'habitation et autres maîtres d'ouvrage d'utilité publique totalisant plus de 170'000 logements. Fondée en 1919, la fédération est au service de ses membres qui construisent et gèrent des logements à loyer ou à prix modérés sur une base d'utilité publique. En collaboration avec eux, elle s'efforce d'assurer dans tout le pays un approvisionnement suffisant en logements abordables, de préférence en coopératives. [www.wbg-schweiz.ch](http://www.wbg-schweiz.ch), [info@wbg-schweiz.ch](mailto:info@wbg-schweiz.ch)*

#### **Contacts presse**

Eva Herzog, présidente de coopératives d'habitation Suisse: 079 790 34 79, [eva.herzog@parl.ch](mailto:eva.herzog@parl.ch)

Urs Hauser, directeur: 044 360 26 64, [urs.hauser@wbg-schweiz.ch](mailto:urs.hauser@wbg-schweiz.ch)

Service de presse coopératives d'habitation Suisse: 044 360 26 66, [rebecca.omoregie@wbg-schweiz.ch](mailto:rebecca.omoregie@wbg-schweiz.ch)